



# Information

## CORONAVIRUS COVID – 19

### Informations

#### COVID-19

#### Quelles sont les mesures sanitaires à respecter au zoo Le Domaine des Fauves ?

Nous vous informons que suite aux dernières annonces gouvernementales, et afin de respecter les mesures sanitaires, l'accès au zoo Le Domaine des Fauves sera soumis au Pass sanitaire pour toutes les personnes de plus de 17 ans

Voici les modalités pour visiter le parc à compter du 21 juillet prochain, selon le site du gouvernement :

- Vaccination (schéma complet), 7 jours après la 2<sup>ième</sup> dose ;
- Test négatif de moins de 72h pour l'accès aux grands événements concernés ;
- Test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19.

Le Pass sanitaire sera à présenter en version papier ou numérique obligatoirement à l'accueil du zoo. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre contribution.

À compter du 30 septembre, le pass sanitaire sera obligatoire pour les +de 12 ans et 2 mois.

Les achats de billets se font directement au zoo.

Quelles sont les mesures sanitaires à respecter dans le parc ?

- Respecter les gestes barrières
- Respecter la distanciation d'un mètre au minimum
- Privilégier le paiement par CB
- Se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique mise à votre disposition.